

## DÉLIBÉRATION N° CS 2025-04-028

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE DE CONTENEURS DESTINÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS – F24AC016 / TITULAIRE SULO France SAS / AVENANT N°1

#### Nombre de membres :

En exercice : 33  
Présents : 20  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mai ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

#### Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY  
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ  
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER  
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

#### Présents / Membres suppléants

#### Présence des suppléants sans vote

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

#### Absents titulaires

Mesdames Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ  
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN (excusé) – Éric GUINOISEAU – David RAFFÉ (excusé)  
Patrick BOUSSATON – François VENDITTOZZI

#### Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

#### Convocations envoyées le :

25 avril 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

25 avril 2025

Publication (affichage) ou notification du :

06 mai 2025



Syndicat Mixte Cyclad  
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères  
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org  
N° Siret : 251 701 900 00036

[cyclad.org](http://cyclad.org)



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le C.C.A.G. Fournitures courantes et services,

**Considérant** que l'accord-cadre a été notifié le 07 avril 2025 au titulaire SULO France SAS pour une durée de 4 ans pour une quantité maximale de 20 000 conteneurs (toutes capacités confondues),

**Considérant** que l'indice 010534624 « produits en plastique » est remplacé par l'indice 010764159,

**Considérant** que l'indice 010767918 « CVS-CJO de la production industrielle – fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier » est remplacé par l'indice 010764187,

**Considérant** le projet d'avenant ci-joint et préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

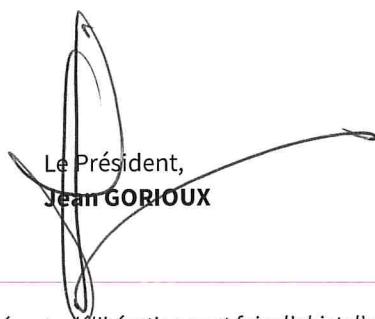
**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'approuver l'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec SULO France SAS, conformément aux éléments précités.

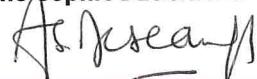
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
20 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec SULO France SAS,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**

Fait à Surgères, le 06 mai 2025  
Extrait certifié conforme,  
La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*



## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

*FOURNITURE DE CONTENEURS DESTINÉS A LA COLLECTE  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
F24AC016*

**AVENANT N°1**

*Entre les soussignés :*

**Le syndicat mixte Cyclad**

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 05 mai 2025 (délibération n° CS 2025-04-XXX),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

*Et,*

**SULO France SAS**

Siret n°778 151 944 01229,

Dont le siège social est à COLOMBES (92700) – Immeuble Perspective Défense, Bâtiment A, 1 rue du Débarcadère,

Représentée par Madame Latifa GAHBICHE, agissant en qualité de Directrice générale,

Désignée ci-après « SULO »



Syndicat Mixte Cyclad  
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères  
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org)  
N° Siret : 251 701 900 00036

[cyclad.org](http://cyclad.org)



## **PRÉAMBULE**

L'accord-cadre a été notifié le 07 avril 2025 au titulaire SULO pour une durée de 4 ans et pour une quantité maximale de 20 000 conteneurs (toutes capacités confondues).

Cependant, 2 indices dans la formule de révision n'existent plus ; il est donc nécessaire d'établir un avenant pour les remplacer.

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de remplacer :

- l'indice de révision 010534624 par l'indice 010764159 « produits en plastique »,
- l'indice de révision 010767918 par l'indice 010764187 « prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 24.20 – Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier ».

La formule de révision est donc la suivante :

$$PC_m = PC_0 \times \left( 0,4 + 0,15 \times \frac{moy(FSD1)_m}{FSD1_0} + 0,15 \times \frac{moy(ICH\acute{T} - E)_m}{ICH\acute{T} - E_0} + 0,15 \times \frac{moy(010764159)_m}{(010764159)_0} + 0,15 \frac{moy(010764187)_m}{(010764187)_0} \right)$$

#### **ARTICLE 2 : ÉCONOMIE DE L'ACCORD-CADRE**

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie globale de l'accord-cadre.

#### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

*Le .....*

**Le syndicat mixte Cyclad,**  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**



**SULO France SAS,**  
La Directrice générale,  
**Latifa GAHBICHE**